

CNAS

COMPTE-RENDU DU 23 JUIN 2009



Déclaration liminaire de la CGT

Alors que l'ordre du jour traditionnel de ce CNAS de mi-année porte sur l'exécution de l'année passée, il est difficile de ne pas évoquer les enjeux budgétaires actuels.

Depuis des semaines, au mépris de toutes les mobilisations et manifestations de la population française, le gouvernement martèle le même discours : maintenir sa politique de sortie de crise à la résorption du déficit public.

Et qui dit résorption du déficit dit bien entendu baisse des dépenses publiques.

Au delà du débat portant sur le niveau des recettes ainsi que sur celui de la répartition des richesses qui, direz vous encore, ne sont pas du ressort de cette instance, il en résulte que les premières mesures concrètes concernent les suppressions d'emploi de fonctionnaires, alors même que le volume de l'emploi public en France est un élément régulateur dans cette période de crise.

Et nous savons que Bercy sera particulièrement touché encore, au titre de l'exemplarité, puisque deux emplois sur trois ne seront pas remplacés.

Les mesures d'austérité viseraient, semble-t-il aussi, notre budget d'Ac-

tion Sociale.

Alors, la fédération des Finances CGT tient une nouvelle fois à réaffirmer sa conception de l'Action Sociale, à ne pas confondre avec aide sociale, ni complément de rémunération. Ses divers champs d'intervention visent à améliorer les conditions de vie de tous les personnels et non leur niveau de vie.

Si ce rappel est fait, c'est bien entendu parce que nous avons des craintes face aux perspectives budgétaires de 2010. Notamment, suite aux conseils de surveillance des associations qui se sont tenus au début de ce mois.

Vous vous êtes engagé, lors du CNAS prospectif de mars 2009, à reconduire pour l'an prochain les crédits de notre Action Sociale ministérielle à hauteur de ceux accordés en 2009, tout en laissant entendre que toute perspective de nouvelles prestations était illusoire et qu'il conviendrait de redéfinir des priorités, voire d'opérer des choix dans la mise en oeuvre de nos prestations.

Nous vous rappelons que des objectifs ont été définis au sein de chacune de ces associations et les moyens budgétaires correspondant clairement évalués.

Concernant ALPAF, il avait été prévu

d'atteindre dès 2013-2014, l'objectif ministériel des 10 000 logements en Ile de France, en réservant environ 300 logements par an, ainsi que 400 à 500 logements à terme en Province.

Ces objectifs devaient être atteints sous condition de subventions annuelles de même niveau que celles octroyées pour 2008.

(suite page 2)

SOMMAIRE :

Compte rendu du CNAS du 23 juin 2009

* Déclaration liminaire de la CGT

* Restauration

* Logement, aides et prêts

* Tourisme social

* Crèches

* Points soumis pour avis

CONTACTS

Fédération :

finances@cgt.fr

Tél : 01.48.18.82.21

Anne TANGUY

anne.tanguy@dgfip.finances.gouv.fr

Alexandre DERIGNY

alexandre.derigny@dgfip.finances.gouv.fr

L'amputation d'une réserve budgétaire, ainsi que la réduction de la subvention amène à une utilisation des réserves qui reporte au delà de 2014 l'objectif fixé pour la région parisienne et qui de plus obère toutes opportunités importantes de réservations qui pourraient se présenter.

En matière d'aides et de prêts, un certain nombre de prestations ont été améliorées, notamment celles en faveur des retraités, entraînant une hausse importante des demandes.

Les disponibilités actuelles d'ALPAP ne lui permettent plus de mettre en place de nouvelles prestations, contrairement à ce qui avait été envisagé lors d'un précédent CNAS (prêt pour aider les parents d'enfants poursuivant leurs études).

Concernant AGRAP, alors que l'association présente un budget 2009 en déficit de 1,8 million d'euros, la trésorerie de l'association a été amputée d'un montant de 5,2 millions d'euros, réservés à l'opération de restructuration des restaurants de Daumesnil et Diderot à Paris, charge qui incombe à l'État.

La baisse de la subvention à hauteur d'un million d'euros à partir de 2008 ajoutée à la réserve budgétaire rend caduc l'engagement, pris lors du CNAS prospectif d'avril 2008, de prendre en charge le surcoût résultant de l'introduction de denrées Bio dans la restauration collective.

Cette augmentation sera mise à la charge des usagers qui devront payer plus cher lorsqu'ils feront le choix de

manger un plat Bio.

Nous ne pouvons admettre que cette décision, d'ordre gouvernemental et qui découle d'une circulaire ministérielle sur l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de produits biologiques dans la restauration collective, soit discriminatoire.

Concernant EPAF, secteur en forte évolution du fait de la politique volontariste qui a été menée par l'association en matière d'offres et de communication, ses moyens budgétaires ont été jusqu'à présent préservés.

Une baisse de la subvention, accompagnée d'un gel viendrait compromettre son essor, notamment pour la partie « vacances familles » qui ne répond pas encore à toutes les demandes.

D'autre part, la situation patrimoniale de l'association pourrait engendrer un surcoût de charges à l'encontre de France Domaine, si des loyers venaient à être facturés.

Les associations ont besoin de moyens budgétaires à hauteur des besoins des personnels.

C'est d'ailleurs le sens du courrier que la fédération des Finances vous a fait parvenir la semaine dernière. Nous attendons aujourd'hui des réponses à cette lettre.

Autre sujet de préoccupation souvent évoqué, la réforme de l'administration territoriale de l'État.

À l'heure actuelle, les administrations, sous la houlette de la Fonction publique, travaillent activement à la mise en place des plates formes régionales.

Le déploiement des plates formes interministérielles de Gestion des Ressources Humaines est en cours. Les constitutions d'équipes sont lancées. Des conseillers action sociale sont recrutés. Quelle place occuperont nos personnels de soutien, assistants de service social et médecins de prévention au sein de cette réorganisation ? Nous souhaitons un point d'information sur cette question.

Pour finir un avis global sur l'exécution 2008, dont le taux affiché de 98 % (hors titre 2) peut paraître satisfaisant, il se réduit à 85 %, si l'on considère les crédits initialement prévus au CNAS de décembre 2007.

Les réponses fournies par le Président sont de même teneur que celles données lors du CNAS prospectif de mars, c'est à dire contradictoires. Oui, nous aurons des crédits d'action sociale reconduits à hauteur de ceux de 2009, même si le refrain de budget contraint est maintenu. Mais, pour autant, il va falloir revoir nos prestations à la baisse !

Comment expliquer cela ?

En fait, l'an dernier, le budget d'action sociale a été maintenu, grâce à un effet d'affichage. Il a bénéficié du solde de liquidation de l'association ATRAF (association qui gérait les titres restaurant dissoute en 2007). Ce solde s'est élevé à 9 millions d'euros, auquel s'est ajoutée la dotation de 3,3 millions d'euros, destinée au financement de la protection sociale complémentaire



qui n'a pas été utilisée dans l'attente du nouveau dispositif de financement.

Pour 2010, alors que les arbitrages budgétaires sont en cours, l'annonce est déjà faite que les subventions versées aux trois associations seront alimentées en partie par ponction sur leurs réserves et qu'il faudra peut être contingerer certaines prestations.

Ainsi, le Président annonce qu'il n'est plus question de fonctionner à guichet ouvert, et que, entre offrir un logement ou des vacances, il faudra choisir !

Les conséquences immédiates

■ **En matière de logement**, les priorités sont redéfinies. Ainsi, l'objectif des 10 000 logements qu'il était prévu d'atteindre en Ile de France d'ici 2013/2014, moyennant 300 réservations par an, est ramené à une date indéfinie. Le niveau de réservations devant être dorénavant de l'ordre de 180 à 200 par an.

■ **Concernant les aides et les prêts**, contrairement à ce qui avait été prévu, il n'est plus question de financer de nouvelles prestations (prêt pour aider les agents à loger leurs enfants étudiants) d'autant que l'ouverture aux

retraités a eu pour effet d'augmenter considérablement les demandes.

■ **En matière de restauration**, il n'est pas question de financer le surcoût lié à l'introduction du Bio dans la restauration collective. Parce que « *il n'est pas illégitime que celui qui veut manger Bio paie Bio* ». Il paraît que se serait d'ailleurs l'esprit de la circulaire du Premier Ministre de décembre 2008 (sic).

■ **En matière de tourisme social**, il faudra optimiser au regard des crédits alloués !

Ces propos ont provoqué de vives réactions de la part de toutes les organisations syndicales, qui ont considéré que c'était un recul total par rapport aux engagements pris et qu'il était inadmissible de rentrer dans des discussions portant sur un quelconque contingement des prestations.

La CGT estime que le logement est à l'heure actuelle un problème crucial pour les agents et tout particulièrement pour les plus jeunes, dont les salaires ne sont pas à la hauteur des loyers demandés dans la région parisienne et les grandes agglomérations. Aujourd'hui le loyer d'un studio dans le secteur

privé représente près de la moitié d'un salaire de cadre C débutant.

L'objectif des 10 000 logements, fixé en 2005 par le Ministre de l'époque, n'était pas un objectif final, mais une étape à franchir dans un avenir proche.

Le refus de nos Ministères de mettre en place l'aide aux parents d'enfants poursuivant des études les place dans une position presque isolée puisque seulement quatre ministères ne l'ont pas encore fait.

Il est également inadmissible pour nous d'entendre dire que le Bio soit un luxe et que les personnels qui le souhaitent devront se l'offrir. La circulaire ministérielle l'impose et c'est un choix politique que l'État doit assumer.

En fait, l'équation est simple. Les salaires sont quasiment gelés, les budgets également. Alors les agents devront encore mettre la main à la poche. L'harmonisation tarifaire en matière de restauration, qui est d'ailleurs à l'ordre du jour de ce CNAS, impose encore une revalorisation de 2,72 % pour 2010. Les tarifs d'EPAF augmentent eux aussi en moyenne de 6 %.



Restauration



La fréquentation est stable par rapport à l'an dernier. Mais la part des repas bénéficiant de la subvention interministérielle (en dessous de l'indice 466) est en baisse du fait du vieillissement de la population. Si le nombre de titres restaurants distribués est moindre également, il s'agit d'un effet lié aux restructurations.

Les travaux de rénovation ont porté en 2008 sur les restaurants Sully, Nice-Caddei, Noisiel, le lancement du Montaigne à Noisy le Grand, Nice TG, Nancy INSEE et Créteil. L'acte d'achat pour le nouveau site d'Ivry vient d'être signé. L'ouverture est prévue pour la fin 2011 et 1 500 agents seront concernés.

La DPAEP affirme avoir des contacts réguliers avec les directions pour suivre les restructurations actuelles et il est évident que plus un restaurant sert de repas, plus le prix de revient baisse.

Le nombre de repas servis par AGRAF est en baisse régulière.

Logement, aides et prêts



Même si l'année 2008 n'a pas été exceptionnelle, comme l'a été 2007, c'est une bonne année en matière de réservations. Surtout en province où 146 logements ont été réservés sur un totale de 271 (40 dans les Bouches du Rhône, 24 en Isère, 15 dans les Alpes Maritimes, 12 en Haute-Garonne et dans les Pyrénées-Atlantiques et 9 dans le Var).

L'objectif des 400 à 500 logements supplémentaires en province pourra

donc probablement être atteint dans le délai prévu.

Les principales réservations en Ile de France concernent les Hauts de Seine (45 logements), Paris (44 logements) et les Yvelines (23 logements).

Le nombre de logements livrés est de 277. Ce qui amène le parc de l'ALPAF, au 31 décembre 2008, à 8 444 logements en Ile de France et 1 060 en province.

Le nombre de demandes de logements est en hausse. 2 401 demandes sont effectives : 841 en foyers et 1560 en logement vide.

L'activité « aides et prêts » est en sensible augmentation, surtout au dernier trimestre. C'est la conséquence directe de la campagne de communication auprès des agents menée par l'ALPAF et de l'ouverture aux retraités du prêt à l'amélioration de l'habitat (30 % des demandes).



Tourisme social



Les deux secteurs ont eu une activité en hausse, résultat de la politique volontariste de communication.

Le nombre d'enfants partis en colonies de vacances a été de 14 636 en 2008 et 99,5 % des enfants ayant fait une demande sont réellement partis.

Ce sont les séjours de printemps qui rencontrent le plus de succès.

« VACANCES ENSEMBLE »

L'accueil des enfants en situation de handicap a encore progressé, passant de 331 à 345. Et, 85 d'entre eux ont participé à un séjour à l'étranger.

« VACANCES FAMILLES »

La réouverture de Bréhat et l'installation de chalets à Soulac a permis d'augmenter le nombre de nuitées.

Mais la fréquentation varie toujours selon le type de séjour ou le type de prestation :

- résidences hôtelières,
- locations meublées en hausse mais baisse des gîtes EPAF,
- campings.

Il faut également noter le développement des séjours de groupes grâce à l'implication très forte des délégués.



Crèches



S'il est vrai que les dépenses ont augmenté de 16 % en 2008, il est difficile de se satisfaire comme le fait l'administration, d'un nombre

de berceaux s'élevant à 392 alors que le nombre d'enfants d'agents âgés de 0 à 3 ans est de 15 562 !

Un recensement des besoins par les

délégations avait été promis. Il n'a toujours pas encore réalisé.

Un groupe de travail sur la question a été acté.

Points soumis pour avis



Évolution des plafonds applicables pour la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration collective : Ile de France 4,74 €, Province 5,24 € pour l'année 2010.

C'est chaque année le même constat : hausse du coût de la vie partagé, hausse des salaires jamais indexé. La proposition de l'administration a fait l'objet d'un rejet unanime des organisations

syndicales.

En conclusion, pour la délégation CGT, il est impossible de se limiter à donner un avis sur un budget qui porte sur l'année passée, en faisant abstraction des éléments qui ont été portés à notre connaissance dans la période récente. Nous ne pouvons accepter que le travail qui a été mené au sein du CNAS et des associations soit remis en cause

par des moyens budgétaires revus à la baisse.

L'État doit respecter ses engagements, ne serait-ce que ceux figurant dans la programmation triennale mise en place dans le cadre de la LOLF.

C'est la qualité des prestations et la crédibilité du travail des représentants des personnels qui sont bafoués.

